

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026
19H30

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 13

Pouvoirs : 1

Votants : 14

Absents : 2

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié le 18 mai 2026 et que la convocation du conseil avait été faite le 29 avril 2026.

Etaient présents Mesdames et Messieurs De Meulenaere, Hennon, Coulon Garcia, Mayerowitz, Lemoine, Michel, Taneste, Auffray, Lefebvre, Petitfils, Bourgeonnier, Atti Paris, Mounoury

Absents excusés : Monsieur Grand qui a donné pouvoir à Madame Hennon, Monsieur Merle.

Secrétaire de séance : Madame Vanessa Lemoine est élue secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du conseil du 14 avril 2026 n'apporte pas de remarques. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que Monsieur Merle a souhaité démissionner de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal. Bien qu'il regrette cette décision, Monsieur le Maire ne s'y oppose pas. Cette démission sera effective lorsque Madame la sous-préfète aura donné son accord.

Le point n° 3 de l'ordre du jour : Modification des indemnités pour délégation a un conseiller municipal sera étudié ultérieurement et ne donnera pas lieu à délibération lors du présent conseil municipal.

DELIBERATION N° 033 2026 : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR L'EQUIPEMENT NUMERIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal,

VU la présentation de Monsieur le Maire concernant l'évolution des offres de service de la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que le département de Seine et Marne, via la médiathèque départementale accompagne les collectivités en ingénierie et peut attribuer une aide financière pour soutenir les investissements en matière d'équipement numérique, en conformité avec les priorités définies par le schéma départemental de développement de la lecture publique.

CONSIDÉRANT que cette aide a vocation à prendre en compte les projets qui ne sont pas inclus dans un contrat d'investissement établi dans le cadre de la politique contractuelle du Département.

CONSIDERANT la nécessité pour la bibliothèque municipale de se doter de moyens informatiques appropriés.

VU l'estimation des dépenses d'un montant de 1 695,00€ HT

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

- De solliciter une subvention au département de Seine et Marne, via la médiathèque départementale une subvention de 50% du montant hors taxes des dépenses d'équipement numérique

- De ne pas commencer les travaux avant notification de la subvention
- D'assurer la prise en charge des dépenses afférentes au projet

DELIBERATION N° 034 2026 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 25 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de dresser une liste de 24 noms dont 12 seront désignés par le directeur de la Direction Générale des Finances Publiques

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

Présentation par les adjoints des avancées de leurs commissions

Plus de question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H30

Ont signé les membres présents

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
DE MEULENAERE Alexandre		GRAND François	<i>Abst excusé pouvoir à B. Hennon</i>
HENNON Brigitte		AUFFRAY Ophélie	
MERLE Philippe	<i>Absent</i>	LEFEBVRE Fabrice	
COULON- GARCIA Leslie		PETITFILS Sophie	
MAYEROWITZ Patrick		BOURGEONNIER Pascal	
LEMOINE Vanessa		ATTI Ludivine	
MICHEL Patrick		MOUNOURY Axel	
TANESTE Ghizlan			

La secrétaire de séance :

Vanessa Lemoine